

DEVIS PHOTOVOLTAÏQUE
QUE FAUT-IL EXIGER ?

**Un devis permet d'être certain de ce qui sera fait.
Un élément absent du devis : aucune garantie de l'obtenir !**

Ce qu'il faut au minimum sur le devis :

- Logo, cachet, signature et N° RCS de la société
- N° QualiPV, N° RGE
- Type d'installation (vente totale / vente surplus / sans vente)
- Puissance installée en Wc
- Nombre, Marque, modèle des panneaux et des onduleurs
- Système d'intégration⁽¹⁾
- Montant de chaque élément + de la main d'œuvre
- Vérifier qu'il y a fourniture de :
 - Interrupteur/sectionneur+ parasurtenseur adapté au photovoltaïque
 - Entre les panneaux et l'onduleur : un interrupteur sectionneur
 - Entre l'onduleur et le compteur EDF : un disjoncteur différentiel
 - Dispositif de comptage de la production (onduleurs sans affichage)
- Il faut que soient indiquées les prestations
 - Déclaration des travaux
 - Demande raccordement⁽²⁾
 - Convention raccordement⁽³⁾
 - Installation avec ou sans sous-traitance
 - Mise en service
 - Demande consuel
 - Demande de contrat avec EDF-OA⁽⁴⁾

(1) Si présent (surtout pour bénéficier du prix d'achat intégré de la vente totale)

(2) Dans le cas de la vente en totalité

(3) Dans le cas de la vente en surplus

(4) Dans le cas de la vente en totalité ou en surplus